
PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE

DÉCRET N° 2024 – 1117 DU 25 SEPTEMBRE 2024
portant nomination au Haut-Commissariat à la
Prévention de la Corruption.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,
CHEF DE L'ÉTAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin, telle que modifiée par la loi n° 2019-40 du 07 novembre 2019 ;
- vu** la décision portant proclamation, le 21 avril 2021 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 11 avril 2021 ;
- vu** le décret n° 2024-892 du 11 avril 2024 portant composition du Gouvernement ;
- vu** le décret n° 2021-520 du 13 octobre 2021 portant attributions, organisation et fonctionnement du Secrétariat général de la Présidence de la République, tel que modifié par le décret n° 2023-692 du 20 décembre 2023 ;
- vu** le décret n° 2023-357 du 12 juillet 2023 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Economie et des Finances ;
- vu** le décret n° 2024-1004 du 26 juin 2024 portant attributions, organisation et fonctionnement du cabinet et du secrétariat général du Haut-Commissariat à la prévention de la corruption ;
- vu** le décret n° 2024-1005 du 26 juin 2024 portant règlement financier du Haut-Commissariat à la prévention de la corruption ;
- vu** le décret n° 2024-1087 du 11 septembre 2024 fixant les indemnités et avantages du Haut-Commissaire, du chef de cabinet et du secrétaire général du Haut-Commissariat à la prévention de la corruption ;
- sur** proposition du Président de la République,
- le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 25 septembre 2024,

DÉCRÈTE

Article premier

Les personnes dont les noms suivent sont nommées aux postes ci-après au Haut-Commissariat à la Prévention de la Corruption :

- Chef du Cabinet du Haut-Commissaire à la Prévention de la Corruption
monsieur **Wassi GAFAROU**
- Secrétaire général du Haut-Commissariat à la Prévention de la Corruption
monsieur **Olivier-Charles ATTINDEHOU.**



Article 2

Le présent décret, qui prend effet pour compter de la date de sa signature, sera publié au Journal officiel.

Fait à Cotonou, le 25 septembre 2024

Par le Président de la République,
Chef de l'État, Chef du Gouvernement,



Patrice TALON.-

Le Ministre de l'Économie
et des Finances,



Romuald WADAGNI
Ministre d'État

AMPLIATIONS : PR : 6 ; AN : 4 ; CC : 2 ; CS : 2 ; C.COM : 2 ; CES : 2 ; HAAC : 2 ; HCJ : 2 ; MEF : 2 ; AUTRES MINISTERES : 20 ; SGG : 4 ; INTERESSES 2 ; JORB : 1.